

L'ÉTAT DANS L'AUBE



@prefetaube



@prefet_10

Lettre des services de l'Etat - N° 38 - Décembre 2021

ACTUALITÉS

NOUVEL APPEL À PROJETS CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT



La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT a lancé un nouvel appel à projets depuis le 2 novembre

2021 "Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT". Vous avez jusqu'au 15 janvier 2022 pour déposer votre dossier de candidature.

Pour déposer votre candidature, rendez-vous sur le lien suivant : aube.gouv.fr

LE PASS CULTURE EST ÉLARGI AUX JEUNES ENTRE 15 ET 17 ANS À PARTIR DE JANVIER 2022

Le pass Culture a été créé pour favoriser l'accès des jeunes aux événements et lieux culturels locaux afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

A compter du 1er janvier 2022, le pass Culture bénéficiera à tous les élèves scolarisés en classe de 4e, 3e, seconde, première et terminale et à tous les élèves inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Les jeunes de 18 ans disposent actuellement de 300€ pendant 24 mois. Les collégiens en 4e et en 3e seront dotés de 25 euros, les lycéens en classe de Seconde de 30 euros, et les Premières et Terminales de 20 euros, et ce, dans le but d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et ces jeunes.

Plus d'informations sur : pass.culture.fr



A LA UNE

RENFORCEMENT DES MESURES SANITAIRES LIÉES À L'ÉPIDÉMIE DE COVID19 DANS L'AUBE



Au vu de l'évolution du taux d'incidence en France ces dernières semaines, le Premier ministre a présenté, le 6 décembre 2021, les mesures décidées en conseil de défense sanitaire. Voici l'essentiel de ces annonces :

- les personnes de plus de 65 ans n'auront plus besoin d'un rendez-vous pour recevoir leur troisième dose vaccinale ou leur première injection ;
- à partir du jeudi 9 décembre, le protocole sanitaire passera du niveau 2 au niveau 3 dans les écoles primaires de toute la France. Cela implique que le port du masque sera obligatoire aussi en extérieur et le brassage entre élèves de groupes différents sera limité. De plus, les classes fermeront dès trois cas positifs ;
- les discothèques fermeront pendant 4 semaines à partir du 10 décembre ;
- les entreprises et administrations devront encourager le télétravail, au moins deux à trois jours par semaine.

Pour le moment, il n'est pas question de confinement ni de couvre-feu, mais uniquement de mesures ciblées dans quelques lieux tels que les écoles et les discothèques.

L'Aube n'étant pas épargnée, il est nécessaire de respecter le port du masque qui est désormais obligatoire dans les lieux publics fermés ainsi que dans le bouchon de champagne troyen. Le respect des gestes barrières (se laver les mains, tousser et éternuer dans son coude, rester à distance des autres et limiter les contacts, aérer chaque pièce de vie...) est la première des protections contre le virus (les activités de danse ne sont plus autorisées dans les bars et restaurants).

"Nous devons agir collectivement et simultanément pour affronter cette nouvelle vague".

En complément de l'offre des centres de vaccination et de celle de la médecine du ville et des pharmacies, des opérations "aller vers" sont organisées dans l'Aube. Les prochaines sont programmées à :

- Estissac : 13 décembre
- Mailly-le-Camp : 14 décembre
- Lusigny-sur-Barse : 15 décembre
- Bouilly : 16 décembre.

Enfin, il est également possible de se faire tester dans le hall 2 du Parc des Expositions de Troyes (les test RT-PCR sont payants sauf sur prescription médicale, valable 24 heures, accessible aux enfants dès 6 ans et réalisables avec ou sans RDV).

LE 1ER JANVIER 2022 : LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME SE CONCRÉTISE

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE). Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera également aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique de nos administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

Cette transformation numérique permet aussi de contribuer à la résilience des administrations publiques face à la crise sanitaire et donne aux usagers un accès à distance à l'ensemble des services publics du territoire.

Grâce à la dématérialisation, le pétitionnaire pourra saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment, dans une démarche simplifiée. À noter que le pétitionnaire a toujours la possibilité de faire un dépôt de dossier « papier ».

Selon la taille de la commune, de l'EPCI d'appartenance et la présence d'un document d'urbanisme sur le territoire communal les obligations sont différentes. Cela représente un changement important pour l'ensemble de la filière et pour le processus d'instruction, avec la perspective d'accroître l'efficacité et la réactivité dans le traitement des demandes.



Selon la taille de la commune, de l'EPCI d'appartenance et la présence d'un document d'urbanisme sur le territoire communal les obligations sont différentes. Cela représente un changement important pour l'ensemble de la filière et pour le processus d'instruction, avec la perspective d'accroître l'efficacité et la réactivité dans le traitement des demandes. Les trois principaux services instructeurs du département, l'État par l'intermédiaire de la DDT, Troyes Champagne Métropole et le Conseil Départemental conseillent les communes pour préparer au mieux cette échéance proche.

En relais des démarches d'animation mises en place par le Ministère en charge du logement, la DDT a également organisé en novembre 6 réunions techniques à destination des élus et des secrétaires de mairie ; des rencontres conjointes avec l'AMF sont également programmées début décembre. Des points d'étapes mensuels sont en outre réalisés avec les centres instructeurs, les communes autonomes et les principaux services consultables.

FORMATIONS « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ »



Ces formations, gratuites et ouvertes à tous les acteurs locaux, sont organisées par la DDETSPP, en partenariat avec l'association Initiales, habilitée par l'État, dans le cadre du plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité » avec le soutien de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) afin de mieux appréhender la laïcité et ses mises en application au sein des associations et des institutions.

Elles se déroulent tant au sein de la DDETSPP que du Centre d'Affaires Alfred Ballantier de Romilly-sur-Seine. Plus de 140 stagiaires ont ainsi pu participer à ces formations depuis 2018.

- Objectifs :

permettre aux participants d'adopter un positionnement fondé sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non discrimination, et d'apporter des réponses aux situations rencontrées dans l'exercice des fonctions et dans une logique de dialogue.

- Contenu :

les idées reçues sur la laïcité et définitions, l'histoire de la laïcité en France, les grandes dates, l'approche juridique de la laïcité, la laïcité et rôles des élus, des études de cas, la laïcité et relations socio-éducatives, la laïcité et usages des espaces publics, la laïcité et interculturalité, la laïcité, les familles, les information au sujet de la prévention de la radicalisation, etc.

- Prochaines dates :

Jeudi 3 et vendredi 4 février 2022 à Romilly-sur-Seine (session complète)

Jeudi 3 et vendredi 4 mars 2022 à Romilly-sur-Seine

(Centre d'Affaires Alfred Ballantier)

Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 à la DDETSPP (Chemin des Champs de la Loge, 10025 Troyes)

Jeudi 28 et vendredi 29 avril 2022 à la DDETSPP

Jeudi 5 et vendredi 6 mai 2022 à la DDETSPP

Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2022 à Romilly-sur-Seine

Renseignements et inscriptions auprès de la DDETSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : katherine.fourcaudot@aube.gouv.fr et stephanie.jacquier@aube.gouv.fr

S'ENGAGER POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Chaque année, le 25 novembre est commémorée la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes instaurée en 1999 par l'Organisation des Nations Unies. Les ONG et les associations organisent des manifestations pour sensibiliser et alerter le grand public en mettant en exergue la réalité d'une situation qui n'est pas acceptable.



Le préfet de l'Aube s'est notamment rendu au point d'accueil de l'association Solidarités Femmes avec la déléguée départementale aux droits des femmes de l'Aube au centre commercial Leclerc à Saint-Parres-Aux-Tertres. L'occasion de découvrir l'équipe professionnelle ainsi que l'équipe bénévole et de valoriser le fonctionnement de l'association qui a accueilli environ 140 femmes dans ce local durant sa première année de fonctionnement.

Plus de renseignements sur ces sujets : [Violences sexistes et sexuelles & Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#).

VOYONS LES PERSONNES AVANT LE HANDICAP



Le 17 novembre 2021, jour symbolique de la 25ème édition de la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), marqué par la venue de M. Christophe Borgus, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Troyes à l'ASIMAT (services d'aide et d'accompagnement à domicile), situé dans les locaux du centre Hospitalier de Troyes pour rencontrer un jeune homme handicapé recruté en BTS alternance GPME.

Ce moment d'échange a mis en lumière l'indispensable cohésion des différents partenaires et les dispositifs d'aides mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, un partenariat humain d'où naissent des parcours concrets.

Plus d'informations sur : travail-emploi.gouv.fr

MOBILISATION POUR RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Le 8 novembre 2021, s'est tenue une réunion de travail, organisée par la DDETSPP, Pôle emploi et conclue par le préfet sur les tensions de recrutement sur le bassin d'emploi de Troyes. Cette réunion qui se voulait très opérationnelle, a réuni 42 personnes réparties en trois groupes de travail, qui ont échangé sur l'attractivité des métiers, l'employabilité et les compétences et sur la remobilisation des publics. Chaque groupe a su dépasser les constats pour faire ressortir les actions qui fonctionnent et pour faire émerger de nouvelles pistes d'actions à déployer sur le territoire. Sur la base de ces premiers échanges, des réunions vont également être organisées, dans les prochains semaines, dans les arrondissements de Bar-Sur-Aube et de Nogent-sur-Seine, afin de tenir compte des spécificités de chaque bassin d'emploi. Ces rencontres permettront à chaque sous-préfet d'identifier les principaux freins aux recrutements dans leur arrondissement et de construire un plan d'action, afin de mettre en place un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre effective de chaque action retenue.



INAUGURATION DE LA PLATEFORME IOT ACADEMY

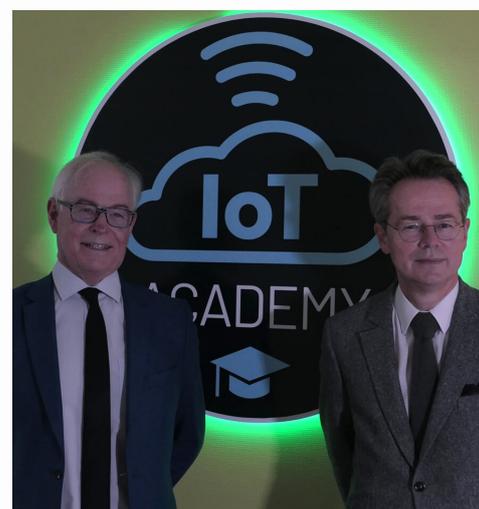


Le 23 novembre 2021, le préfet de l'Aube s'est rendu à l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) pour inaugurer la plateforme "IoT Academy", qui permet d'intégrer les objets connectés à la transformation numérique.

Cette plateforme propose :

- Des conseils et un accompagnement personnalisés pour le développement des entreprises afin de les sécuriser au mieux.
- Des formations certifiantes à propos de ces nouvelles technologies.
- Des formations en alternance allant du Bac+3 au Bac+5.

Pour plus d'informations : www.uimm-ca.fr





INAUGURATION DE L'ANTENNE FRANCE SERVICES À ERVY-LE-CHÂTEL LE 10 NOVEMBRE 2021

La mise en place du réseau France services depuis avril 2019 vise à rapprocher le service public des usagers. Les agents France services accueillent les usagers, à moins de 30 minutes de chez eux et les accompagnent pour toutes leurs démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. L'objectif est de proposer une offre élargie de services (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...) au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Depuis le 1er janvier 2020, douze France services ont été labellisées dans l'Aube (5 en 2020 et 7 en 2021) :

- au 01/01/2020 : Soulaines-Dhuys, Bar-sur-Aube, Saint-Lyé / Bouilly, Estissac ;
- au 01/09/2020 : Villenauxe-la-Grande ;
- au 01/01/2021 : Marigny-le-Châtel, Chaource, Vendevre-sur-Barse ;
- au 01/04/2021 : Lusigny-sur-Barse ;
- au 01/07/2021 : Nogent-sur-Seine ;
- au 01/10/2021 : Méry-sur-Seine, Brienne-le-Château.

Celles de Vendevre-sur-Barse et de Chaource l'ont été au 1er janvier 2021 mais n'avaient pas pu être inaugurées pour cause de Covid19. Depuis, la Communauté de communes du Chaourçois Val d'Armance a ouvert une antenne à Ervy-le-Châtel le 1er octobre 2021.

Les cinq prochaines labellisations sont prévues en trois phases :

- au 31/12/2021 : La France Services itinérante de la communauté de communes du Barséquanais en Champagne.
- 1er trimestre 2022 : La France Services itinérante de la communauté de communes Forêts Lacs Terres en Champagne et celle de La Chapelle-Saint-Luc.
- Courant 2022 : Arcis-sur-Aube, Aix-Villemaur-Palis.

Fin 2022, les dix-sept France Services de l'Aube (autant que de cantons mais réparties différemment) devraient être labellisées, couvrant ainsi l'ensemble du département.

Retrouvez la France service la plus près de chez vous : [carte des Frances services](#).



INAUGURATION DE LA STRUCTURE FRANCE SERVICE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU LE 2 DÉCEMBRE 2021

France Services et Maisons de Services au Public
Calendrier de labellisation au 11/10/2021

Légende

17 Structures :

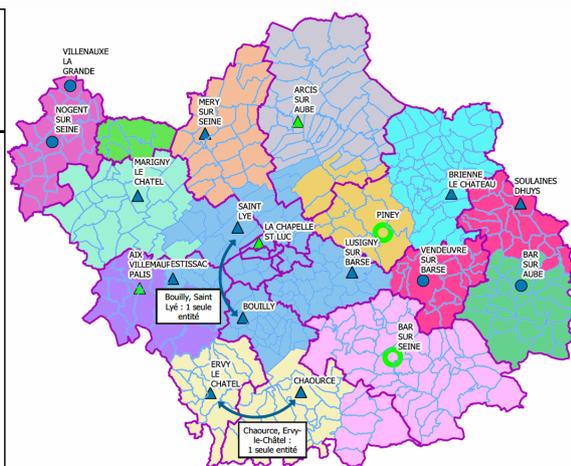
FS labellisées

- portées par un partenaire (4)
- ▲ portées par une collectivité (8)

FS à labelliser

- ▲ portées par une collectivité (3)
- Bus itinérants (2)

□ Limites cantons



EPCI		CC DE VENDEVRE - SOULAINES	CC DU NOGENTAIS
CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	CC D'ARCIS, MAILLY, RAMERLUPT	CC DES LACS DE CHAMPAGNE	CC DU PAYS D'OTHE
CC DE LA REGION DE BAR SUR AUBE	CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON	CC DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE	CC FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE
CC DE VILLEMAUR-ESTISSAC		CC DU BARSÉQUANAIS EN CHAMPAGNE	CC SEINE ET AUBE
		CC DU CHAOURÇOIS ET DU VAL D'ARMANCE	

Projetion DDT18/SCD/BGV/Protocole EDOT1/MAAPRAT/IGN d'octobre 2011 IGN-BDCART08, Préfecture de l'Aube vnt - 8/10/2021

EXERCICE ANDRA



Le mardi 16 novembre 2021 de 20h00 à 23h00, le Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture de l'Aube a été activé. Sous la direction d'Anne Gabrelle, directrice de cabinet, un exercice simulant un départ d'incendie de poids lourd à l'entrée du site de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) à Soulaïnes-Dhuys a été réalisé.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la gendarmerie, les services de l'Etat et de l'ANDRA ont ainsi pu tester le plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) pour répondre à cette situation d'urgence.

Après presque deux années d'interruption liée à la crise sanitaire, cet exercice a permis aux différents services de l'État en lien avec l'opérateur et l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), de reprendre les entraînements à la gestion de crise en COD, de mettre en pratique la planification ORSEC, et de tester de nouveau la coordination des services, incluant notamment la chaîne d'alerte ainsi que le partage et la remontée d'informations.

De son côté, l'ANDRA a également testé le plan d'opération interne de son site CIREs le vendredi 19 novembre 2021. L'exercice qui consistait en un secours à personne a permis au SDIS et au SAMU de mettre en œuvre, sur le terrain, une stratégie commune d'intervention, en lien avec l'opérateur. La présence sur site de la DREAL et de la préfecture, en tant qu'observateurs, permettra également d'apporter un éclairage extérieur lors du retour d'expérience. D'autres entraînements avec activation du COD, sur table ou sur le terrain, seront organisés fin 2021 et au cours de l'année 2022.

LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS AUBOIS À L'HONNEUR

Ce samedi 20 novembre 2021, une cérémonie a été organisée afin de mettre à l'honneur les jeunes sapeurs-pompiers de l'Aube.

Présidée par M. Stéphane Rouvé, préfet de l'Aube, M. Philippe Pichery, président du conseil d'administration du SDIS, le colonel Laurent Marty et le lieutenant Frédéric Guenin, président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de l'Aube, cette cérémonie a donné lieu à une remise des diplômes du brevet national, une remise de l'insigne d'animateur et des galons aux jeunes sapeurs-pompiers en 1ère année de formation.

Au total, ce sont 48 diplômés du brevet national (4ème année), 81 jeunes sapeurs-pompiers (1ère année) et 20 animateurs de jeunes sapeurs-pompiers qui ont été mis à l'honneur.



CELLULE DEMETER : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA SÉCURITÉ DES ACTEURS AGRICOLES



Le lundi 29 novembre 2021, le préfet de l'Aube, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, les représentants de la chambre d'agriculture et des organisations professionnelles agricoles ont signé la convention de la cellule DEMETER. Cette cellule a pour objectif de protéger les agricultrices et agriculteurs des agressions et intrusions sur les exploitations agricoles.

La signature de cette convention a pour but :

- de renforcer les contacts entre tous les acteurs du milieu agricole ;
- d'optimiser le partage de l'information pour anticiper et mieux protéger ;
- lutter contre les phénomènes d'appropriation sériels au préjudice agricole.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION PISCINES



Afin d'accompagner les établissements touristiques (gîtes, campings...), sportifs (piscines municipales, salles de sport...), de bien-être (spa), médicaux-sociaux (EHPAD) du département, dans la mise en œuvre de la future réglementation piscines, le service santé environnement de l'ARS a organisé deux sessions de formation à Mesnil Saint Père. Les 18 octobre et 16 novembre, 28 représentants d'établissements ont assisté à cette formation. L'ARS a ainsi présenté un bilan de la qualité de l'eau des piscines du département sur la période 2017-2021, a détaillé les nouveaux textes réglementaires, a donné des conseils aux gestionnaires et a pu répondre à leurs interrogations, tant sur les aspects techniques que concernant les évolutions réglementaires.

Cette nouvelle réglementation, applicable aux piscines publiques et privées à usage collectif, prendra en compte le type d'établissement et la fréquentation de chacun d'eux. Elle entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022 et s'appliquera à l'ensemble des gestionnaires de bassins du département, et plus largement de France.

Les nouveaux textes en vigueur à compter du 1er janvier 2022 :

- décret n°2021-656 du 26 mai 2021 relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine
- les 4 arrêtés du 26 mai 2021 relatif :
 - aux dispositions techniques applicables aux piscines
 - au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine
 - aux limites et références de qualité des eaux de piscine
 - à l'utilisation d'une eau ne provenant pas d'un réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine pour l'alimentation d'un bassin de piscine.

Une instruction nationale, actuellement en cours de signature, précisera les modalités de mise en œuvre de ces textes.



INFLUENZA AVIAIRE : LE VIRUS SE PROPAGE RAPIDEMENT DANS LE NORD & LE GRAND-EST



En France au 8 décembre 2021, 4 foyers de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été signalés en élevage (dans le département du Nord), 9 foyers en faune sauvage (dans les départements de la Meuse, Meurthe et Moselle, Ain, et de la Marne) et 3 cas en faune sauvage captive (Morbihan et Nord). La région Grand-Est est impactée par une forte mortalité dans la faune sauvage : plus de 360 cygnes ont été trouvés morts notamment sur le Lac de la Madine (Meuse / Meurthe-et-Moselle).

L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale très contagieuse qui affecte les oiseaux. La souche identifiée n'est pas transmissible à l'homme et la consommation de viande de volaille, d'œufs ou de tout autre produit alimentaire ne présente donc aucun risque. Toutefois, les conséquences économiques pour la filière avicole peuvent être très importantes en cas de propagation de la maladie au sein d'élevages de volailles ou de palmipèdes. Compte-tenu de ce contexte et de la période migratoire des oiseaux sauvages, le niveau de risque lié à cette maladie a été qualifié d'élevé sur l'ensemble de notre territoire depuis le 5 novembre 2021.

La plus grande vigilance est par conséquent demandée aux éleveurs, aux particuliers détenteurs de basse-cour, aux chasseurs de gibier d'eau utilisateurs d'oiseaux « appelants » ou simples promeneurs, davantage encore dans les communes auboises comportant des zones humides attirant les oiseaux migrateurs.

Toute mortalité ou tout signe de maladie dans les élevages et les basses-cours sont à signaler aux vétérinaires et/ou aux services de l'État ((DDETSPP au 03.25.80.33.33 / ddetspp@aubes.gouv.fr), ou, en dehors des heures d'ouverture au public, à la préfecture au 03.25.42.35.00.

Les mortalités d'oiseaux sauvages sont à signaler à l'Office Français de la Biodiversité au 06.27.02.57.38 ou à la Fédération Départementale des Chasseurs au 03.25.71.51.11 (les personnes non habilitées ne doivent en aucun cas manipuler ou déplacer les cadavres d'animaux sauvages).

Pour en savoir plus sur l'influenza aviaire hautement pathogène et sur l'évolution de la situation sanitaire, vous pouvez consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : agriculture.gouv.fr/mots-cles/influenza-aviaire

RENCONTRE AUTOUR DE LA SÉCURITÉ AU LYCÉE DE CROGNY-DES-LOGES-MARGUERON



Le mercredi 17 novembre, sous la présidence d'Anne Gabrelle, directrice de cabinet, les Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) ont animé la journée "Sécurité Routière" organisée chaque année au Lycée professionnel de CROGNY, aux Loges Margueron. Sept ateliers de sensibilisation à la Sécurité Routière ont été animés par les IDSR qui ont également supervisé les ateliers des partenaires habituels : la Ligue contre la Violence Routière et l'Association Prévention Routière. Plus de 150 étudiants de ce lycée professionnel forestier ont participé aux ateliers « Simulateurs 2 et 4 roues, Alcool et Drogue, Code de la route, Temps de récupération alcool...»

De nombreux accessoires de sécurité (casques de vélo, kits d'éclairage vélo, chasubles réfléchissantes, etc.) et « goodies » en lien avec la Sécurité Routière leur ont été offerts pour les remercier de leur participation active, leur réceptivité aux messages de sécurité routière délivrés par les IDSR et les partenaires, et le sérieux qu'il ont montré aux différents ateliers. Un jeu concours a été organisé à l'occasion de cette journée et la direction départementale des territoires de l'Aube chargée de la coordination à la sécurité routière dans le département, a remis un vélo et ses équipements de sécurité (casque, chasuble, sac à dos réfléchissant, etc) au lauréat.

CONDUIRE EN PRÉSENCE DE NEIGE ET/OU DE VERGLAS

Avant de prendre la route, il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel, de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage. Si il neige et que vous ne pouvez pas faire autrement que prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés avec des chaînes ou pneus spéciaux (les pneus hiver).

Sur la route, réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage. En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant peuvent compléter les feux de route en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses. Attention : dans certains cas, les feux de croisement doivent remplacer les feux de route pour ne pas éblouir les autres usagers. Les feux de brouillard arrière peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques. Soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.



INFRACTIONS

Du 1 novembre au 28 novembre :

Excès de vitesse : 288
Alcool + drogue : 37
Défaut de ceinture : 91
Téléphone au volant : 18
Refus de priorité : 73

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

51 ÈME ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Le 9 novembre 2021, à l'occasion du 51ème anniversaire de la disparition du Général de Gaulle, Anne Gabrelle, directrice de cabinet du préfet de l'Aube, a assisté à la commémoration, aux côtés du président du comité départemental Charles de Gaulle, des personnalités civiles et militaires et du monde combattant.



BLEUET DE FRANCE : CÉRÉMONIE D'AUXON



Afin de permettre une plus large participation des scolaires aux cérémonies du 11 novembre, le regroupement pédagogique d'Auxon - Coursan en Othe - Eaux Puiseaux - Vosnon - la Villeneuve au Chemin organise une cérémonie quelques jours avant la commémoration officielle. Cette année, la commune d'Auxon a accueilli près de 170 élèves de maternelle et primaire le 8 novembre. Grâce à l'investissement de l'équipe enseignante, les enfants ont interprété des chansons, lu des textes et des poèmes rappelant le quotidien des soldats durant la grande guerre.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) a été partenaire de cette action en présentant notamment une exposition sur l'œuvre nationale du Bleuët de France. Il s'agissait de promouvoir la collecte de cette institution caritative venant en aide tant aux anciens combattants et leurs veuves qu'aux Pupilles de la Nation, victimes d'actes de terrorisme que les militaires blessés lors d'opérations extérieures. Grâce à la mobilisation des associations patriotiques et le soutien financier apporté par de nombreuses communes, l'ONACVG peut ainsi accompagner les plus vulnérables.

COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE DE 1918



• Commémoration à Troyes :

Le jeudi 11 novembre 2021, Stéphane Rouvé, préfet de l'Aube, et François Baroin, maire de Troyes, ont rendu hommage aux soldats morts pour la France lors de la Grande Guerre à l'occasion du 103ème anniversaire de l'Armistice de 1918, en présence des parlementaires, du président du conseil départemental et des élus locaux.



• Commémoration à Mergely :

Egalement ce jeudi 11 novembre 2021, M. Christophe Borgus, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Troyes, a participé à la cérémonie de commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale à Mergely. Cette cérémonie a permis de rendre hommage à Mme Audrey Adam, travailleuse sociale "Morte pour le service de la Nation", dont le prénom et le nom figurent désormais sur le monument aux morts de la commune.

PUBLICATIONS DU MOIS

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



[Retrouver le bilan de l'index de l'égalité professionnelle 2021](#)

INFORMATIONS RELATIVES AUX PERSONNELS & AUX ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 :



Retrouvez l'information sur les mesures applicables aux personnels et aux élèves pour l'année scolaire 2021-2022, durant la période de crise sanitaire Covid19 : education.gouv.fr

PUBLICATIONS DE L'INSEE

[L'activité économique retrouve peu à peu son niveau d'avant crise. Note de conjoncture régionale - \(2ème trimestre 2021\)](#)
- Insee Conjoncture Grand Est n°29.



MOUVEMENTS

Par décret du 15 novembre 2021, Marie-Christine BRUN, administratrice générale des finances publiques, a été nommée directrice de la direction départementale des finances publiques de l'Aube. Elle a pris ses fonctions le 1er décembre 2021.



Diplômée de l'école nationale des impôts, **Marie-Christine BRUN** était précédemment cheffe du service partenaire des entreprises et du service de mise en conformité à la direction générale des finances publiques.

CAMPAGNES DU MOIS

NON AU HARCÈLEMENTS COLAIRE



Plus d'informations sur : nonauharcèlement.education.gouv.fr

DONNEZ VOTRE SANG EN DÉCEMBRE !



Plus d'informations sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/